



Les 2 Milles de la Pointe Rouge 1^{er} Mai 2018

PROGRAMME



LEGENDE

-  **Ligne de départ**
-  **Ligne d'arrivée**
-  **Couloir extérieur aux 300 mètres pour l'acheminement des bateaux vers le départ**
-  **Sens de la course en ligne droite**

Détail départ et arrivée à la suite ...





Les 2 Milles de la Pointe Rouge 1^{er} Mai 2018

PROGRAMME

Compétition régionale d'aviron de mer

L'ASPTT Marseille organise une régates d'aviron en mer, le 1^{er} Mai 2018, inscrite au calendrier des compétitions régionales du Comité Départemental d'Aviron des Bouches du Rhône, de la Ligue des Société d'Aviron (LIPAA) et de la FFA. Cette régates est ouverte à tous les rameurs (et rameuses) juniors, seniors et vétérans licenciés à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFA) ou à une fédération étrangère affiliée à la FISA.

Le code des courses qui s'applique est celui de la FFA pour les courses en mer. Les embarcations doivent être aux normes FFA-mer, être homologuées en 6^{ème} catégorie et équipées de l'armement complet nécessaire

Lieu de l'épreuve

La régates se déroulera sur le plan d'eau de la rade sud de Marseille et l'accueil des participants se fera Maison de la mer Port de la Pointe Rouge 13008 MARSEILLE à partir de 07h15.

Catégories et Horaires

Nota : les horaires sont susceptibles de modifications en fonction du nombre des inscrits

8 h 15 : Réunion des Chefs de Bord. Présence obligatoire.

Attention le format de cette Régates est particulier, il prévoit uniquement l'inscription de bateaux Mixtes et permettra de présenter des équipages loisirs en course open. Il est donc demandé aux compétiteurs de s'inscrire dans les courses réservées non stipulée loisir ou open.

8 h 45 : Acheminement des bateaux vers le départ (environ 1/2 heure) par le couloir réservé

9 h 20 : premier départ Mixtes compétiteurs 2x

10 h 30 : Départ Mixtes Loisirs 2x et 4x (sous-entend un départ plage maxi 10h00)

11 h 45 : Départ Mixtes compétiteurs 4x (sous-entend un départ plage maxi 11h15)

13h00 : Annonce des résultats

CATEGORIES

MIXTES
Double Seniors Mixte
Double vétérans Mixte
Quatre Seniors Mixte
Quatre Vétérans Mixte
Quatre Juniors Mixte

Pour les participants souhaitant doubler les courses, et n'ayant pas plus de deux heures entre les deux départs, une décharge obligatoire devra être signée lors de l'émargement. Si un des rameurs(ses) n'a pas signé sa décharge lors de l'engagement le matin avant la réunion chef de bord, le bateau complet sera retiré du départ.

Une buvette sera ouverte dès 9 heures boissons et friandises.

Repas à l'étage dans la salle de la maison de la mer (A réserver lors de l'engagement pour la globalité du club)

Sécurité

2 bateaux au départ
1 bateau à l'arrivée
2 bateaux suiveurs pour encadrement
Assistance médicale sur place

Déroulement de l'épreuve

Le parcours est une ligne droite d'une distance de 2 Milles. L'embarquement s'effectue depuis la plage de la Pointe Rouge ou depuis la mise à l'eau Pacific Palissade. L'acheminement des bateaux jusqu'au point de départ (prévoir 1/2 heure) se fera par le couloir réservé. Pour plus de détails se reporter au plan en annexe.

Inscriptions

Les inscriptions doivent s'effectuer au moyen du site fédéral jusqu'au 24 avril 2018 à 14h00.

INDEMNITES : aucune indemnité de déplacement pour les participants.

LICENCES : être en règle avec la licence « A » F.F.A. 2018.

SERVICE MEDICAL : un service médical sera assuré.

SECURITE : la sécurité en mer sera organisée par L'ASPTT.

MATERIEL : le prêt de matériel n'est pas prévu toutefois une demande peut être adressée à l'ASPTT
AVIRON : aviron.marseille@gmail.com

ASSURANCES : chaque association assurera son matériel.

ARBITRAGE : l'arbitrage de course sera organisé par la LIPACA.

Le code des courses qui s'applique est celui de la FFA pour les courses en mer. Les embarcations doivent être aux normes FFA-mer et équipées de l'armement complet nécessaire. Des sanctions financières seront appliquées aux clubs en infraction. (cf. code des régates en mer annexe à l'article 22. Coût du point 1,5 €)
Les pénalités éventuelles seront à verser à la LIPAA.

CONFORMITE DES BATEAUX

Les bateaux doivent être conformes au code de courses d'aviron de mer, homologués en 6ème catégorie et porter sur chaque côté du mètre avant du bateau le numéro attribué par la FFA. Cette partie ne doit comporter aucune autre inscription. Chaque bateau doit être équipé:

- d'un bout de remorquage d'un diamètre d'au moins 8 mm et d'une longueur supérieure à 10 mètres;
- d'un taquet permettant le remorquage ;
- d'un gilet accessible par personne embarquée;
- d'une écope dans le cas de bateau non auto-videur.

Contact organisation

SANCHEZ Xavier ; Tel : 06 11 89 27 05 Courriel : iglsx13@gmail.com

ASPTT MARSEILLE Section Aviron
Maison de la Mer
Port de la pointe rouge
13008 MARSEILLE
tél : 04 91 48 26 28

Cordialement,

L'équipe organisatrice

Réserveation pour le repas de midi
Nombre d'enfants X 8 euros

Nombre d'adultes..... X 15 euros
SOIT UN TOTAL de euros

Paiement par chèque à l'ordre de ASPTT Marseille Section Aviron

Aucun repas ne pourra être servi s'il n'est pas réservé

cachet du club